

Résumé non-technique

Programme Pluriannuel de Gestion des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Le Bandiat à Rivières



La Tardoire à Roussines



Confluence du Logeat avec la Tardoire



Fritillaire pintade sur la Bonnieure



2024-2033

Sommaire

Table des matières

I.1. LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION.....	3
I.1.1. Fondements.....	3
I.1.2. Contexte.....	3
I.2. DESCRIPTION DE L'OPERATION	3
I.2.1. Description du territoire.....	3
I.2.2. Etat des lieux et diagnostic du territoire.....	4
I.2.3. Identification des enjeux et des actions sur le territoire	4
I.2.4. Plan de financement	4
I.2.5. Mesures de suivi	5
I.3. CRITERES DE JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D'INTERET GENERAL	5

I.1. Le Programme Pluriannuel de Gestion

I.1.1. Fondements

Conformément aux dispositions du code de l'Environnement, le SyBTB soumet à l'enquête publique un dossier détaillé sur le projet et ses impacts dans le but d'obtenir :

- La déclaration d'intérêt général (DIG) du projet : Cette démarche formalisée par un arrêté préfectoral permettra au SyBTB, dans le cadre du projet, d'accéder à la rivière en passant si nécessaire sur des terrains privés. Elle lui permettra également d'investir de l'argent public sur des terrains dont il n'est pas propriétaire. Aucune expropriation n'est toutefois prévue par le projet.

La DIG est précédée d'une enquête publique effectuée dans les conditions prévues par les articles R.123 1 à 37 du code de l'environnement. La DIG soumise à enquête publique permet aux particuliers d'être informés de la consistance des opérations et éventuellement de porter à la connaissance du maître d'ouvrage, par l'intermédiaire du commissaire enquêteur, des remarques qu'ils souhaitent apporter.

Le dossier est soumis à déclaration au titre de la rubrique 3.3.5.0 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'ensemble du projet a pour objectif de restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des milieux humides.

Les pièces exigées par ces procédures pouvant être importantes et complexes, la loi prévoit qu'un résumé non technique accompagne le dossier.

Ce document, volontairement succinct, présente donc le projet de « Restauration de la Tardoire et de ses affluents », ses impacts et les mesures prises pour les réduire ou les compenser. Il s'adresse au lecteur désireux de prendre rapidement connaissance du projet. Pour une information plus complète, il convient de se référer au reste du dossier.

I.1.2. Contexte

La présente Déclaration d'intérêt Général (DIG) est adressée par le :



Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SyBTB)

Président : Monsieur Daniel DECHANDON, maire adjoint de la commune de Feuillade.

Adresse : 2 la petite rivière, ZA d'Agris, 16 110 AGRIS

N° SIRET : 20007906900015

Contact : Emmanuel ROJO-DIAZ (directeur du SyBTB) et Quentin VIAL (Technicien milieux aquatiques et bassins versants)

Standard : 05.45.38.10.26

Mail : e.rojodiaz@sybtb.fr et q.vial@sybtb.fr

Le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SyBTB) est un syndicat mixte, créé au 1^{er} juillet 2017 qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Il est issu de la fusion de trois structures gestionnaires de cours d'eau intervenant jusqu'à présent que sur les axes principaux des vallées de la Tardoire, du Bandiat et de la Bonnière.

Le territoire du SyBTB est situé en tête de bassin versant de la Charente et à une superficie de 900 km².

Le SyBTB couvre 100% du bassin versant de la Tardoire charentaise avec pour membres 5 EPCI correspondant à 60% de la totalité du bassin versant. La partie amont est gérée par le SyMBA Bandiat-Tardoire avec lequel nous organisons une réunion annuelle pour définir les orientations communes sur la gestion des rivières.

I.2. Description de l'opération

I.2.1. Description du territoire

La zone amont du bassin se situe sur un substrat géologique majoritairement granitique favorisant donc le développement de zones de forêts ou de prairies avec un nombre important d'affluents. À l'inverse, la zone aval se situe sur la partie

calcaire avec des sols épais favorisant la mise en culture avec un chenal unique et la présence de gouffres provoquant des assec sur les cours d'eau mais aussi accentuant le phénomène de crue.

Le bassin de la Tardoire possède plusieurs sites protégés et en particulier le site Natura 2000 « Vallée de la Tardoire ».

Les indices piscicoles montrent une dégradation de la qualité des peuplements surtout sur la partie de la 1ère catégorie. Cela s'explique en partie par le nombre important d'ouvrage sur l'amont du bassin versant entraînant un réchauffement de l'eau.

Le bassin versant de la Tardoire est une importante ressource pour l'eau potable (7 captages et alimentation du karst de la Rochefoucauld). En parallèle, l'essentiel de l'assainissement est non collectif avec des stations d'épurations pour les plus grands bourgs.

Pour conclure, d'une part le bassin versant de la Tardoire est fortement sollicité par les prélèvements d'eau (eau potable et prélèvements agricoles) et d'autre part les cours d'eau subissent des assecs sur des linéaires important soit liés aux substrats (karst de la Rochefoucauld), soit aux aménagements antérieurs (chenalisation, recalibrage, curage, étang, seuil...). L'ensemble de ces paramètres influera sur les modalités de gestion de la rivière.

I.2.2. Etat des lieux et diagnostic du territoire

La réalisation de l'état des lieux consiste à décrire objectivement le territoire à partir des données récoltées sur le terrain.

Sur les 598 kilomètres de cours d'eau gérés par le SyBTB, 530 kilomètres ont été étudiés soit 88% du territoire. Les 12% restants reflètent le manque de temps et de personnel, nécessaire à la réalisation de la totalité de l'état des lieux.

Dans le but de synthétiser au mieux le nombre important d'informations récoltées, un découpage par tronçons a été effectué. Ces tronçons ont été calqués sur les masses d'eau définies dans le SDAGE Adour Garonne. Ainsi, 17 tronçons ont été identifiés sur le bassin versant du SyBTB.

Il en ressort donc que les principales pressions sont le colmatage du lit, le manque ou la mauvaise gestion des zones humides et le besoin de continuité écologique.

I.2.3. Identification des enjeux et des actions sur le territoire

Les enjeux constituent le socle de la future stratégie et a fortiori de la politique publique d'intervention. Grace aux éléments du diagnostic, nous avons pu identifier 10 grandes thématiques. 8 thématiques sont directement liées à la gestion des milieux aquatiques et deux autres sont liées indirectement puisqu'il s'agit de communication et de l'animation du programme. Enfin, le SyBTB a fait le choix de créer 3 comités consultatifs (bonnieure, Tardoire et Bandiat) pour permettre aux acteurs du territoire d'avoir connaissances des enjeux afin de pouvoir les hiérarchiser.

Les actions font suite à une démarche de concertation entre les partenaires techniques de l'eau et les élus locaux, initiée dans le cadre de l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant de la Tardoire

Le choix des aménagements s'attachent, autant que possible, à améliorer la résilience des milieux et des espèces dans un contexte de changement climatique en privilégiant les solutions techniques permettant de retrouver des habitats naturels.

Ainsi, 26 actions ont été définies dont : 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation et de sensibilisation. Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et remise en fond de vallée), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

Il est certain que les travaux prévus auront une incidence ponctuelle sur le milieu aquatique mais celles-ci seront négligeables par rapport à l'amélioration générale de l'état des cours d'eau attendue suite aux travaux.

Pour conclure, l'ensemble de ces actions sont compatible le SDAGE et le SAGE.

I.2.4. Plan de financement

L'ensemble des dépenses est arrondi à 15 400 000€ TTC.

Les partenaires financiers envisagés sont les suivants :

- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (7 300 000€ TTC),
- Le Département de la Charente (1 300 000€ TTC),

- Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (2 700 000€ TTC),
- Les propriétaires volontaires (350 000€ TTC).

Les propriétaires volontaires financeront 10 % du coût TTC de la mise en place des abreuvoirs et des clôtures. Pour l'aménagement d'étangs, les propriétaires financeront 30% du coût TTC en fonction des critères de priorisation. L'organisme collecteur sera la trésorerie de Confolens.

I.2.5. Mesures de suivi

Le SyBTB mettra en œuvre un suivi des milieux aquatiques de manière à améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de leur évolution. Cela permettra d'évaluer l'efficacité des actions engagées.

Les suivis se feront sur la qualité de l'eau, les pêches d'inventaires, les piézomètres et les données quantitatives des stations limnographiques.

Un bilan à mi-parcours et au terme des 10 ans des actions entreprises par le SyBTB sera réalisé.

Les riverains et propriétaires seront avertis des dates de travaux grâce des réunions d'informations.

I.3. Critères de justification de la Demande d'Intérêt Général

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général » (Code de l'Environnement art. L. 210.1).

L'ensemble des actions entreprises dans le cadre du PPG s'inscrit dans un contexte de changement climatique et d'assèchement des milieux aquatiques.

En travaillant essentiellement sur l'hydromorphologie le présent PPG vise à restaurer les milieux aquatiques et humides, à préserver la biodiversité et améliorer la quantité et la qualité de l'eau disponible sur notre bassin.